



1 3

**REPUBLIQUE DU SENEGAL  
MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA SECURITE  
ALIMENTAIRE, DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ,  
DE LA MICRO FINANCE ET DE LA PETITE ENFANCE**



**BIENVENUE A MADAME NAJAT M'JID MAALLA,  
RAPPORTEUR SPECIAL SUR LA VENTE D'ENFANTS,  
LA PROSTITUTION D'ENFANTS ET LA  
PORNOGRAPHIE IMPLIQUANT LES ENFANTS**

DAKAR LE 23 OCTOBRE 2009



# SOMMAIRE

## Introduction

Première partie : rappel sur l'arsenal juridique du Sénégal sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie impliquant les enfants :

1. Au plan international
2. Au plan national

Deuxième partie : cadre institutionnel interne de protection des droits des enfants

1. Réalisations
2. Perspectives

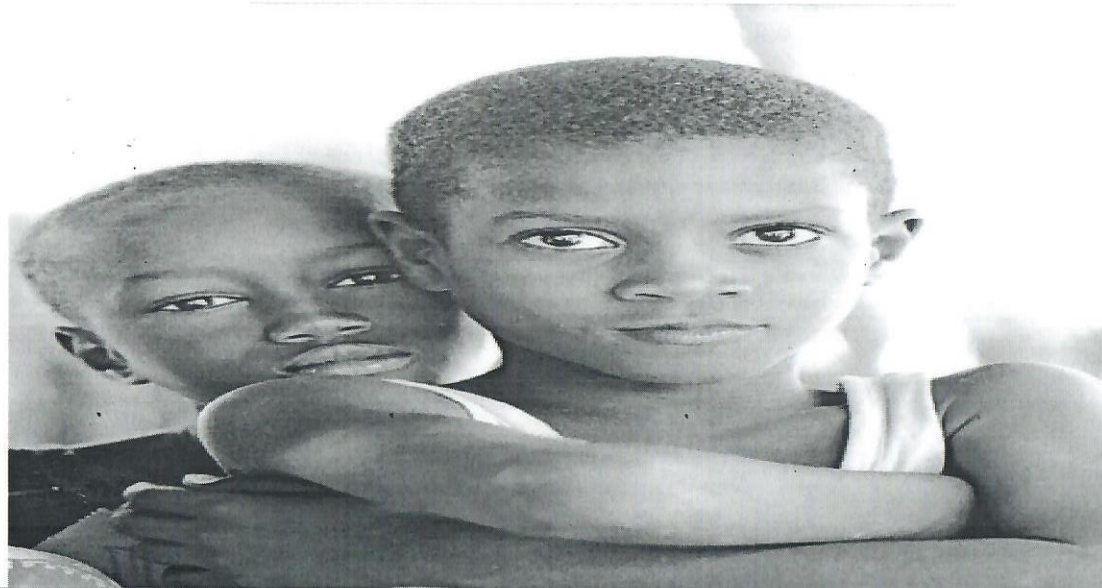




## INTRODUCTION



- **◆ ATTRIBUTIONS** fixées par le décret n°2009-534 du 05 juin 2009
- **◆ MISSIONS** : prépare et met en œuvre, sous l'autorité de Monsieur le Premier Ministre, les orientations définies par le Chef de l'Etat en matière de politique familiale, de protection et de développement des femmes et des enfants, de création d'entreprises par les femmes et de micro finance.
- Dans le secteur de l'enfant, le MFSAEFMFPE :
  - - veille au respect des droits fondamentaux des enfants.
  - - s'assure de la bonne intégration des jeunes enfants dans la vie familiale et sociale.
  - - est responsable des politiques à l'égard des enfants abandonnés, des enfants des rues et des enfants en voie de marginalisation.
  - - met en œuvre les actions permettant de donner un cadre de vie décent à ces enfants.



## PREMIERE PARTIE

QUELQUES RAPPELS SUR L'ARSENAL  
JURIDIQUE DU SENEGAL SUR LA VENTE  
D'ENFANTS, LA PROSTITUTION  
D'ENFANTS ET LA PORNOGRAPHIE  
IMPLIQUANT LES ENFANTS



## **DISPOSITIONS JURIDIQUES**

- **Le Sénégal a adhéré à la CDE sans réserve le 20 Novembre 1989 - ratifié le 31 Juillet 1990.**
- **- La Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'Enfant adoptée en juillet 1990 à Addis Ababa et entrée en vigueur le 29 novembre 1999 a été ratifiée par le Sénégal le 29 septembre 1996.**
- **- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/CEDEF) adoptée en 1979 et ratifiée par le Sénégal le 5 février 1985 et son Protocole Additionnel ratifié en 2000;**
- **- Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques adopté le 16 décembre 1966 et ratifié par le Sénégal le 13 février 1978**
- **- Le Protocole facultatif à la CDE concernant la Vente d'Enfants, la Prostitution des Enfants et la Pornographie mettant en scène des Enfants adopté le 26 juin 2002, entré en vigueur le 18 janvier 2002 et ratifié par le Sénégal le 5 novembre 2003.**
- **- Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux Droits de la Femme adopté le 11 juillet 2003 et signé par le Sénégal le 27 décembre 2004**
- **- La Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale du 29 mai 1993 ;**



## **DISPOSITIONS JURIDIQUES ( suite )**

- - la Convention OIT n°132 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi du 26 juin 1973, (date de ratification par le Sénégal : 15.12.1999);
- - la Convention n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination du 17 juin 1999, (date de ratification par le Sénégal : 1.06.2000);
- - l'Accord de la CEDEAO relatif à la traite et aux trafics des enfants ;
- - le Protocole Additionnel à la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants ratifié par le Sénégal le 20 octobre 2001 ;
- - le Protocole Additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à combattre le trafic des migrants par mer ou terre signée à Palerme le 15 décembre 2000 ratifié par le Sénégal le 20 octobre 2003 ;
- - Vote de la loi n°2005-02 de 2005 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes
- - Vote de la loi n°99-05 de 1999 réprimant l'excision, le harcèlement sexuel, la pédophilie et les agressions sexuelles et toutes les formes de mutilations sexuelles, les violences sexuelles et la corruption des mineurs
- - la loi n°91-92 telle que modifiée en 2004 qui instaure l'instruction obligatoire et gratuite pour les enfants de 6 à 16 ans



## **Quelques dispositions du Code Pénal liées à la Vente, prostitution et à la pornographie impliquant des enfants**

- **1. Mutilations Génitales Féminines (article 294 et 299 bis du CP)**
- **3. Le Viol: (Article 320 du CP)**
- **4. Le Harcèlement Sexuel (article 319 bis du CP)**
- **5. La pédophilie (Art 320 Bis du CP)**
- **6. L'attentat à la Pudeur (Articles 319 et 320 du CP)**
- **7. Le Mariage Précoce (Article 300 du CP)**
- **8. L'Excitation à la Débauche (article 324 alinéa 2 du CP)**
- **9. La Prostitution (articles 323 à 328 CP)**
- **10. Le Détournement de Mineur(e) (Article 346 du CP)**
- **11. L'Exploitation des Enfants à des Fins Sexuelles (article 320 bis du CP)**
- **12. La Corruption de Mineur(e) (article 320 du CP)**
- **13. La Séquestration (article 334 du CP)**
- **14. La Corruption de Mineur (article 320 du CP)**
- **15. Le Mariage Forcé (article 300 – 379 alinéa 4 du CP)**



## **2eme PARTIE : CADRE INSTITUTIONNEL INTERNE DE PROTECTION DES**

### **DROITS DES ENFANTS**



- Agence Nationale de la Case des Tout petits
- Directions de la Protection des Droits de l'Enfant
- Office des Pupilles de la Nation
- Centre GINNDI
- Projet de Lutte Contre les Pires Formes de Travail des enfants
- Projet d'Education à la Vie Familiale - Daara

L'ensemble de ses structures oriente leurs interventions vers la prévention, la protection, la prise en charge dans une approche communautaire et familiale impliquant les collectivités locales, la société civile et l'ensemble des partenaires au développement.

Nos interventions prennent en compte les orientations contenues dans :

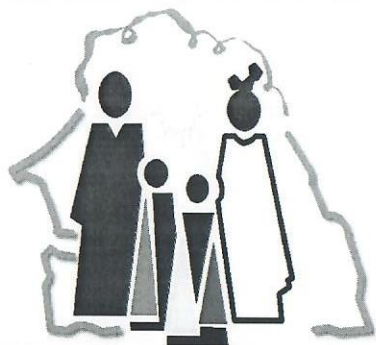
1. Plan national d'action de lutte contre les abus et l'exploitation sexuels des enfants
2. Plan national d'action contre la traite et le trafic des enfants





## **DIRECTION DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT-DPDE**

- - Formation des formateurs sur les droits et la protection des enfants en situation de traite, à l'intention de magistrats, de policiers, de gendarmes, et de travailleurs sociaux en partenariat avec l'ONG Save the Children Suède
- - Formation de 50 personnes (société civile, douane, gendarmerie, police, services déconcentrés du Ministère, travailleurs sociaux) sur les droits et la protection des enfants en situation de traite
- - Organisation de 6 sessions de formation initiale sur les droits et la protection des enfants en situation de traite organisées dans les régions frontalières par l'équipe nationale des formateurs (Saint-Louis, Matam, Diourbel, Kolda, Kaolack, Tambacounda)



## **PROJET DE LUTTE CONTRE LA TRAITE ET LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS**



- **450 membres des Comités Techniques de Suivi (CTS) des plans d'action départementaux formés en technique de plaidoyer et de mobilisation sociale et sur les aspects juridiques et sociaux relatifs aux abus et exploitation sexuels des enfants ;**
- **Formation de 50 parlementaires sur les techniques de plaidoyer pour une meilleure sensibilisations des collectivités locales à inscrire dans leurs budgets et programmes des questions liées à la traite et aux pires formes de travail des enfants ;**
- **Formation de 80 acteurs locaux à Mbour et St Louis sur l'accompagnement psychosocial des victimes d'abus et d'exploitations sexuels ;**
- **Renforcement de capacités de 50 enseignants sur les Abus et Exploitation Sexuels des Enfants ;**
- **Formation de 100 journalistes sur « Comment écrire et parler des Abus et Exploitation Sexuels des Enfants » ;**



## **PROJET DE LUTTE CONTRE LA TRAITE ET LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS – SUITE 1**



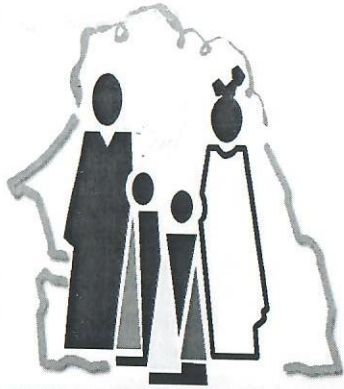
- **Elaboration du plan d'action national de lutte contre les Abus et Exploitation Sexuels des Enfants ;**
- **Production d'un guide « Médias et protection des enfants » à l'intention des journalistes pour le traitement de l'information relative aux abus et exploitations sexuels sur les enfants ;**
- **Mise en place de quatre (04) observatoires locaux contre les Abus et Exploitations Sexuels des Enfants (Mbour, Saint-Louis et Dakar) et le travail domestique précoce des jeunes filles (Fatick) ;**
- **Réalisation de supports de sensibilisation et d'information contre le tourisme sexuel en milieu hôtelier**
- **13 250 enfants et familles sont sensibilisés et protégés sur les risques liés aux abus et exploitation sexuels ;**
- **302 enfants victimes d'Abus et exploitations sexuels et leurs familles sont appuyés dans la prise en charge médicale et psychosociale (Kaolack, St Louis, Fatick, Dakar, Pikine, Guédiawaye, Mbour, Ziguinchor) ;**



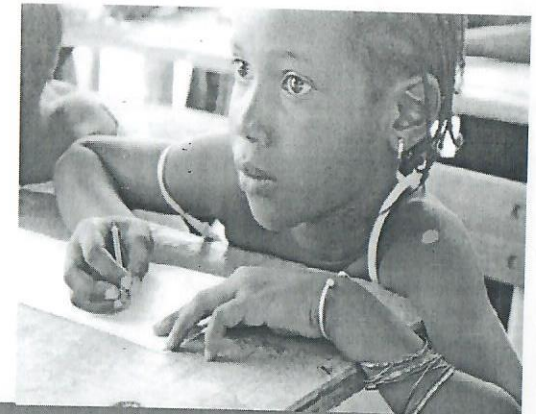
## **PROJET DE LUTTE CONTRE LA TRAITE ET LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS – SUITE 2**



- 1600 ménages ont été sensibilisés à Ziguinchor sur les risques liés aux pires formes de travail des enfants ;
- 205 jeunes filles retirées du travail domestiques et formées pour une réinsertion professionnelle, familiale et sociale ;
- Appui à la Direction de l'Education Surveillée et de la protection sociale pour la formation de 80 agents (AEMO et Centres de Sauvegarde) sur la prise en charge psychosociale des enfants victimes d'abus et d'exploitation sexuels et de maltraitance
- 153 294 366 FCFA financés sous forme de microprojets ou de cash transferts :
  - 1 040 familles vulnérables développent des AGR avec un crédit revolving sans intérêt ;
  - 9 649 enfants sont à l'abri des pires formes de travail ;
- 357 500 000 F CFA financés pour des appuis ponctuels à des enfants ou des familles en situation de vulnérabilité



## **PROJET EDUCATION A LA VIE FAMILIALE - DAARA / EVF-DAARAS**



- **Plus de 200 maîtres coraniques ont été formés en EVF (Education à la Vie Familiale)**
- **Plus de 5000 enfants talibés ont été sensibilisés en EVF**
- **Plus de 150 daaras ont été réhabilités et appuyés en denrées alimentaires, matériels d'hygiène et d'assainissement, matériels de couchage etc.**
- **Construction de 03 dortoirs plus abri à Mbacké Baary dans la Région de Louga.**
- **Plus 300 chefs de famille sensibilisés en EVF à Kolda**